

Co-Psy et DCIO: Info rapide N° 14 Mai 2012

Place au dialogue et à la concertation !



Le nouveau Ministre a affirmé clairement son souhait de redonner une place au dialogue social et à la concertation, traités avec le plus grand mépris par le précédent ministère. Dans le domaine de l'orientation, il y a beaucoup à faire !

Des décisions de labellisation prises sans concertation et sans que les organisations syndicales ne puissent apporter de modifications « parce que tout est déjà signé ! » comme à Amiens ; des conventions engageant les personnels dont le contenu ne leur a même pas été officiellement communiqué comme en Seine et Marne, à Mulhouse, à la Rochelle ; des projets de fermeture et de fusion de CIO, distillés au compte goutte ; des textes essentiels pour le recrutement et la formation publiés à la sauvette sans même avoir été annoncés ; une dégradation des conditions de travail et des droits des personnels !

Il ne saurait être question de poursuivre dans cette voie comme si de rien n'était.

Tout ceci doit changer !

La question est bien celle de l'avenir du service d'orientation de l'Education Nationale et du métier.

Une autre rentrée est possible ! Que voulons-nous pour que vivent notre métier et nos CIO ? C'est le moment de l'exprimer massivement en direction du nouveau Ministre et des Recteurs

Plan d'urgence dès la rentrée 2012

Les cinq années qui viennent de s'écouler ont particulièrement malmené les conseillers d'orientation-psychologues et les Directeurs de CIO et plus globalement le service public d'orientation de l'Education nationale : les attaques sur le métier relayées par des rapports, largement téléguidés tous les six mois, l'asphyxie du corps par le non remplacement de 5 copsy sur 6, la volonté de réduire de moitié le nombre des CIO, l'entrée d'organismes non publics dans les établissements, l'engagement de nos services vers des publics adultes et des tâches supplémentaires.

Info rapide N° 14

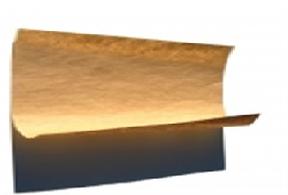
21 Mai 2012

Sommaire

- Place au dialogue et à la concertation
- Urgences pour la rentrée
- Des exigences pour le métier!
- Exprimez vous !



Tournons la page
Et vite!!!!!!



Un plan d'urgence dès maintenant !

Tout ceci a profondément détérioré les conditions d'exercice et le moral de la profession.

Les attentes sont très fortes pour la mise en œuvre d'une autre ambition pour l'École. Des choix significatifs sont possibles dès la rentrée 2012. D'autres demandent une programmation et des discussions sérieuses.

Des exigences pour le métier !

Les semaines qui viennent vont être importantes pour donner une autre impulsion à la politique éducative. Concernant l'orientation, il est urgent que des discussions puissent avoir lieu pour convaincre qu'il faut tourner délibérément le dos, aux décisions désastreuses prises par le précédent gouvernement.

Pas plus qu'en 2003, le SNES ne pense que des missions à géométrie variable, dépendantes des priorités des régions soient un avantage pour les élèves et les parents. N'a-t-on pas déjà un avant goût de ces dérives, quand le Conseil Général de l'Eure veut assortir le paiement des budgets des CIO départementaux au suivi des personnes en RSA !

Pas plus qu'en 1991, nous ne sommes prêts à transiger sur notre qualification de psychologue qui accélérerait le glissement de nos fonctions vers celle de conseiller en insertion professionnelle ! Les rectorats, si prompts à essayer de contourner cette obligation sont d'ailleurs, déjà, pour certains, passés à l'offensive, pour limiter à la licence le niveau exigible pour le recrutement. Mais c'est bien le master II qui l'est pour exercer des fonctions de psychologue !

Pas plus qu'en 2010, lors du groupe de travail ministériel, nous ne sommes prêts à limiter le rôle des co-psy à du conseil technique pour la mise en place du PDMF et de l'AP, ni au suivi exclusif des élèves en grande difficulté !

Pas plus qu'en 2010, nous n'accepterons, sous le prétexte fallacieux de « sauver » les CIO, le programme de fermetures et fusions de CIO, première étape de leur absorption par les Cités des métiers et « autres coquilles vides ». Le dossier de labellisation de La Rochelle est très explicite sur la main mise de la cité des métiers sur les personnels !

Exprimez-vous!

Utilisez l'heure mensuelle d'information syndicale dans votre CIO

Faites un état des lieux de toutes les mesures urgentes localement afin d'améliorer concrètement votre rentrée prochaine au CIO

(Postes vacants de copsy ou de personnels administratifs à pourvoir, fusion ou fermeture de CIO à annuler, collègues contractuels à réemployer, tâches supplémentaires dues à l'engagement dans la labellisation à supprimer, augmentation des enveloppes de frais de déplacements à prévoir....)

Indiquez vos attentes pour la période qui s'ouvre

Adressez ces demandes au Recteur, à l'Inspecteur d'Académie et à cio@snes.edu

Les mesures urgentes à obtenir d'ici Juin ou à la rentrée 2012

<p>Arrêt de la fermeture et des fusions de CIO</p>	<p>Le précédent Ministère, prenant prétexte du désengagement des conseils généraux dans le financement des CIO départementaux, a encouragé les recteurs à « restructurer » le réseau des CIO. Ceci s'est traduit par 10 % de fermetures et de fusions, y compris de CIO d'Etat, sans aucune prise en compte des besoins réels des élèves et des familles, mais en lien direct avec les projets de labellisation. Un CIO qui ferme, c'est une Cité des métiers qui ouvre ! Les collègues ont été déplacés et se retrouvent parfois à 40 pour 7 ou 8 bureaux ! Il faut dès maintenant demander aux recteurs de stopper toutes ces procédures et ouvrir une discussion sérieuse sur les missions et la place des CIO dans l'Education nationale.</p>
<p>Annulation des deux arrêtés modifiant les conditions de recrutement des copsy</p>	<p>Sans aucune concertation, la DGRH a publié le 29 Mars deux arrêtés qui fragilisent notre qualification de psychologue. Le premier autorise des candidats non détenteurs de la licence de psychologie, mais ayant exercé comme conseiller, dans l'insertion par exemple, à se présenter au concours ; le second modifie les épreuves en privilégiant une vision adéquationniste et économiste de la fonction. La défense du métier passe par l'affirmation de notre spécificité de psychologue de l'Education et de l'orientation. Dès maintenant le nouveau ministre peut et doit annuler ces textes.</p>
<p>Moratoire des procédures de labellisation et remise à plat de la loi de 2009 dans ses applications à l'Education nationale.</p>	<p>La loi sur la formation professionnelle et l'orientation tout au long de la vie comporte des dispositions qui ont touché directement les CIO et les personnels : mise en place des plateformes d'appui aux décrocheurs, procédures de labellisation avec une nouvelle « gouvernance », de nouveaux publics, de nouvelles tâches, et la modification du recrutement.</p> <p>Le SNES demande que le traitement des dossiers de labellisation soit interrompu. Le Ministre doit positionner clairement les services. La loi, le décret doivent être remis à plat et le cahier des charges abrogé. Une consultation des personnels doit être engagée dès la rentrée.</p>
<p>Tous les postes doivent être pourvus à la rentrée</p>	<p>Le déficit de titulaires atteint plus de 300 postes après le mouvement intra. Dans l'immédiat, pour soulager les équipes de CIO, il est impératif que tous les postes vacants soient pourvus et que tous les congés soient remplacés. Ils le seront évidemment par des contractuels dans un premier temps. Mais dans un deuxième temps, une programmation des recrutements doit être engagée ainsi que la mise en place d'un concours exceptionnel pour la titularisation des collègues co-psy contractuels possédant le master II de psychologie et ayant une ancienneté dans la fonction.</p>
<p>Les entrants en formation doivent être plus nombreux</p>	<p>Le SNES a écrit et rencontré le président du jury du CRECOP pour lui demander comme première mesure significative que la liste des candidats admissibles (130) soit utilisée au maximum pour augmenter le nombre d'entrants en formation (fixée à 65).</p>

PLAN D'URGENCE RENTRÉE 2012



les dossiers urgents pour 2012-2013

Un plan de recrutement permettant le remplacement des départs en retraite et, au-delà, un allègement des effectifs

- Des mesures pour mettre fin à la précarité par la création d'un concours exceptionnel permettant l'obtention du DECOP pour les collègues titulaires du Master II de psychologie et une certaine ancienneté dans les fonctions, et un accès facilité à la formation pour les autres
- Une remise à plat de la loi sur la formation et l'orientation professionnelle tout au long de la vie dans ses applications à L'Education nationale
- Une revalorisation des salaires et des carrières dont l'accès aux indices de la hors classe pour tous les co-psy et une amélioration indiciaire pour les DCIO
- Une réaffirmation du rôle et de la place des co-psy dans le suivi et l'accompagnement des projets individuels des élèves et une revalorisation du réseau des CIO

Des exigences pour le métier ! (*suite*)



Si la question de l'orientation n'est pas la propriété exclusive des co-psy et des DCIO, il faut leur reconnaître dans ce domaine une expertise, non seulement dans l'aide à l'élaboration des projets personnels des adolescents, mais dans l'installation des conditions essentielles pour que cette projection dans l'avenir ait du sens pour tous et soit une ressource de mobilisation pour se développer et apprendre.

Il doit être mis fin au mélange permanent de l'orientation et de l'insertion professionnelle. La spécificité de la période de la formation initiale, pour le développement psychologique et social des adolescents, doit être reconnue de la même manière pour tous les publics. Ce qui implique de considérer que les questions d'orientation ne peuvent être abordées de la même manière pour tous les publics, sous le vocable unique de « conseil en orientation ».

Les conseillers d'orientation-psychologues sont des spécialistes de la psychologie de l'Education et de l'orientation, c'est en ce sens que leurs missions dans l'Ecole, et au-delà, contribuent à la réussite et à une orientation véritablement choisie.